|  |
| --- |
| Communiqué de presse  **Sous-titre** |
| **Étiquette-énergie pour les véhicules de tourisme**  **L’étiquette-énergie indique l’efficience énergétique d’une voiture** |
| |  | | --- | | ***Berne, le 08.02.2021* – La question de l’efficience énergétique fait aujourd'hui partie des critères importants lors de la décision d’achat d'une voiture. L’étiquette-énergie assure la transparence et facilite ainsi le choix. Les garagistes de l’Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) expliquent le sens et le but de l’étiquette-énergie, dont les catégories sont réexaminées chaque année.** | | L’étiquette-énergie est obligatoire pour les voitures de tourisme neuves et contribue à atteindre la réduction visée de la consommation moyenne de carburant. Les vendeurs d’occasion peuvent la mettre volontairement sur leurs véhicules. L’étiquette informe sur la consommation de carburant et d’énergie en litres ou kilowattheures (kWh) par 100 km, les émissions de CO2 en g/km et l’efficience énergétique. « Les acheteurs intéressés bénéficient ainsi d'un tableau uniforme sur l’ensemble des marques. D’un coup d'œil, ils peuvent se faire une idée de la consommation énergétique et des émissions de CO2 », explique Markus Peter, responsable Technique & environnement de l’UPSA.  Les véhicules sont au total répartis en sept catégories d’efficience allant de A à G. Les véhicules de la catégorie A sont efficients sur le plan énergétique tandis que ceux de la catégorie G sont relativement peu efficients. L’avantage de cette échelle est qu’elle est connue du consommateur qui y trouve des informations similaires à celles de son réfrigérateur ou de son téléviseur. L’étiquette-énergie pour voitures de tourisme est différente dans la mesure où les catégories sont contrôlées chaque année par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et font l’objet d'une nouvelle répartition.  Avec ces modifications, le DETEC veille à ce qu’un septième seulement de tous les modèles neufs se trouve dans la meilleure catégorie d’efficience A. « Une voiture qui figurait encore dans la catégorie A il y a cinq ans, peut aujourd’hui redescendre d’une ou deux catégories », explique Markus Peter. Cette manière de procéder prend en compte le développement automobile en termes de technique et de mise à disposition des carburants. Les facteurs d’évaluation sont adaptés aux nouvelles découvertes scientifiques et techniques et aux dernières conditions-cadres en vigueur dans le secteur de l’énergie. « Le marché de l’hydrogène évolue beaucoup actuellement. »  Les nouvelles catégories s’appliquent depuis le 1er janvier 2021\*. L’hydrogène a connu des modifications car le mélange d’hydrogène aux stations-service suisse comprend une part plus importante de courant d’origine hydraulique. Concernant l’électricité, le mélange de courant des fournisseurs est désormais calculé sur la base des données disponibles actuelles. Il comprend dorénavant une part moindre de courant importé et de sources d'énergie non contrôlables.    Depuis mars 2003, l’étiquette-énergie doit être apposée de manière bien visible sur chaque véhicule neuf proposé à l’achat. Les informations de l’étiquette-énergie et d’autres informations sont par ailleurs indiquées dans la publicité, les listes de prix, les configurateurs en ligne et les supports de vente.  L’étiquette est divisée en trois parties. Les informations sur le véhicule figurent tout en haut, suivies par les indications relatives à la consommation de carburant, l’énergie et les émissions de CO2. Ces valeurs sont directement reprises des constructeurs et ne se rapportent qu’à la consommation homologuée pendant le trajet au moyen de cycles d’essai. C’est la partie inférieure avec les catégories en couleur qui indique l’efficience énergétique du véhicule par rapport au carburant utilisé. Outre le mode de conduite, la charge de travail liée à la mise à disposition du carburant est aussi prise en compte. « La production d’hydrogène nécessite par exemple relativement beaucoup d’énergie », précise Markus Peter. Les garagistes UPSA se font un plaisir de répondre aux questions sur l’étiquette-énergie et d’assister les automobilistes avec leur expertise.  \*La moyenne des émissions de CO2 de tout le parc automobile de tourisme n’est plus affichée sur l’étiquette-énergie depuis le 1er janvier 2020, La valeur doit cependant toujours figurer dans les listes de prix et les configurateurs en ligne. Pour l’année 2021, la valeur est désormais de 169 g/km (WLTP\*\*) ou 136 g/km (NEDC\*\*). Ces valeurs sont calculées sur la base des voitures neuves mises en circulation entre le 1er juin 2019 et le 31 mai 2020.  \*\*Méthodologie de calcul et NEDC/WLTP : au 1er janvier 2020, la méthodologie de calcul des catégories d’efficience énergétique des voitures de tourisme neuves a changé. Le poids à vide n’est plus pris en compte lors du classement pour l’étiquette-énergie. Dans un même temps, on est passé de l’ancienne méthode d’essai NEDC (nouveau cycle européen de conduite) à la procédure de test WLTP (Worldwide Harmonized Light-Duty Vehicles Test Procedures). C’est la raison pour laquelle toutes les indications figurant dans les informations destinées aux clients doivent reposer sur les valeurs WLTP si ces dernières existent. Les véhicules disposant uniquement d'indications NEDC parce que le constructeur les a homologués à une époque où le WLTP n’était pas encore prescrit font exception à cette règle. Cela concerne encore quelques véhicules en stock.  Photo : DETEC (étiquette-énergie)  Photo Skoda : La Skoda Octavia, le modèle automobile le plus prisé de Suisse, se décline aussi en une version de motorisation de la catégorie d’efficience énergétique A. (Source : Skoda)  **De plus amples informations** sont disponibles auprès de Markus Peter, Technique & Environnement UPSA, téléphone 031 307 15 29, e-mail [markus.peter@agvs-upsa.ch](mailto:markus.peter@agvs-upsa.ch).  **Coordination :** Serina Danz, Communication & médias UPSA, tél. 031 307 15 43, courriel serina.danz@agvs-upsa.ch.    ***L’Union professionnelle suisse de l’automobile (UPSA)***  *Fondée en 1927, l’UPSA est aujourd’hui la première association sectorielle et professionnelle des garagistes suisses, dont elle représente les intérêts. Environ 4 000 petites, moyennes et grandes entreprises, des concessionnaires de marque et des entreprises indépendantes sont membres de l’UPSA. Les 39 000 collaborateurs des entreprises UPSA – dont environ 9 000 personnes en formation – vendent, entretiennent et réparent la plus grande partie du parc automobile suisse qui compte environ 6 millions de véhicules.*  **Textes et images disponibles en téléchargement sur le site** [**www.agvs-upsa.ch**](http://www.agvs-upsa.ch)**, dans la rubrique « Communiqué de presse » située en bas de page** | |